Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

♦♦♦♦♦

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal 14 mars 2019.
- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la Commune.
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 de la Commune dressé par Madame FAVARD, receveur.
- Décide, à l'unanimité, de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la Commune.
- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2019.
- Débat sur la formation de ses membres pour l'année 2019.
- Vote, à la majorité, le Budget Primitif 2019 de la Commune.
- Approuve, à l'unanimité, le versement des subventions communales aux associations, ainsi que celles versées sur la dotation Promotion Animation.
- Prend note du montant de la redevance totale versée par la Société des Eaux Minérales d'Evian à la Commune pour l'année 2019.
- Approuve, à l'unanimité, le dispositif d'allongement de la dette dans le cadre des garanties d'emprunts accordées à Cité Nouvelle.
- Approuve, à l'unanimité, le plan de formation 2019-2020.
- Autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de financement avec la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- Sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la réhabilitation du mur de Vervalet.
- Autorise le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire et d'autorisation de travaux dans le cadre de la réhabilitation du Cloître.
- Approuve, à l'unanimité, les nouvelles dénominations des lotissements "Delorina" et "Les terrasses ensoleillées".
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle de terrain au 13 rue du Cloître.
- Approuve, à l'unanimité, la cession d'une maison au 15 rue du Cloître.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de gestion d'archives municipales concernées par le transfert de compétences avec Saint-Etienne Métropole.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.

Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Affiché le 12 avril 2019